

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 9 avril 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le jeudi 9 avril 2020 à 11 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, par téléphone et par visioconférence, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Est absent :

M.	Donald Perron	Longue-Rive (<i>se joint à la rencontre à 11 h 20</i>)
----	---------------	--

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M ^{me}	Stéphanie Gagnon	Directrice du Service de développement économique

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Pandémie de la COVID-19 - maintien des barrages routiers à Tadoussac et Sacré-Coeur;
4. Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19);
5. Demande de bonification du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*;
6. Affaires nouvelles;
7. Période de questions;
8. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Considérant l'arrêté numéro 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le conseil siège à huis clos, par visioconférence. Les journalistes du territoire participent à la séance par visioconférence.

Madame Micheline Anctil, préfet de comté, constatant que le quorum est atteint et que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié aux membres absents tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*, déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2020-04-093

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 157 du *Code municipal du Québec* pour la tenue d'une séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que transmis avec l'avis de convocation et présenté ci-avant, aucune modification ou ajout à l'ordre du jour ne pouvant être apportés compte tenu que tous les membres du conseil ne sont pas présents.

➔ Monsieur Donald Perron se joint à la rencontre par téléphone à 11 h 20.

Étant donné que tous les membres du conseil sont présents, ils renoncent aux formalités prescrites par la loi pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à prendre en considération des ajouts à l'ordre du jour.

RÉSOLUTION 2020-04-094

Pandémie de la COVID-19 - maintien des barrages routiers à Tadoussac et Sacré-Coeur

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-011 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 28 mars 2020 décrétant une mesure de limitation d'accès aux régions sociosanitaires de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette annonce par le gouvernement, des points de contrôle ont été mis en place sur la route 138 à Tadoussac et sur la route 172 à Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE le 4 avril 2020, la mesure de limitation d'accès a été étendue au territoire des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE le 8 avril 2020, les points de contrôle ont été levés aux entrées de la Côte-Nord, sans consulter les élus de la région, pour le motif qu'il y a déjà des points de contrôle aux entrées des régions de Charlevoix et du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QU'il y a, à ce jour, moins de cinq cas confirmés en Haute-Côte-Nord, alors qu'on dénombre 118 cas dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et 392 dans la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens de La Haute-Côte-Nord ont des habitudes de déplacement entre la Côte-Nord, Charlevoix et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce qui représente un risque accru de transmission communautaire du virus;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place jusqu'à maintenant ont porté fruits et que celles-ci doivent absolument être maintenues afin de préserver la santé et la sécurité des communautés de La Haute-Côte-Nord, mais aussi celles de l'ensemble de la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord dénonce cette décision et s'oppose totalement à la levée des barrages de Tadoussac et Sacré-Coeur;

QU'il demande le maintien des barrages routiers de Tadoussac et de Sacré-Coeur tant que la mesure de limitation d'accès à la Côte-Nord sera en vigueur;

QU'il demande à être consulté et à être partie prenante des mesures prises visant à protéger la santé de sa population dans la situation de la pandémie de la COVID-19;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M. François Legault, Premier ministre du Québec;
- M^{me} Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique;
- M^{me} Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- M. Jonatan Julien, ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- D^r Richard Fachehoun, Direction de la santé publique de la Côte-Nord;
- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- M^{me} Lorraine Richard, députée de Duplessis;
- M^{me} Marilène Gill, députée de Manicouagan;
- Capt. Carl Gauthier, directeur du Centre de services MRC 41-6403, Sûreté du Québec;

QUE copie de cette résolution soit également transmise, pour appui, à la FQM, au Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, à toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord, ainsi qu'à toutes les MRC de la Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2020-04-095

Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)

ATTENDU QUE le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le gouvernement met en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE les modalités de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des *Fonds locaux d'investissement*, ont été autorisées le 31 mars 2020;

ATTENDU QU'une enveloppe de 150 millions de dollars est rendue disponible aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise Madame Micheline Anctil, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat de prêt dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, qui lui sera soumis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

RÉSOLUTION 2020-04-096

Demande de bonification du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

ATTENDU QUE le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le gouvernement a mis en place le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* dans le cadre des *Fonds locaux d'investissement* (FLI);

ATTENDU QU'un prêt de 326 594 \$ a été consenti à la MRC de La Haute-Côte-Nord dans le cadre de ce programme, afin que celle-ci vienne directement en aide aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE cette aide est un outil essentiel pour sauvegarder le fragile tissu entrepreneurial de la région;

ATTENDU QUE l'aide accordée est insuffisante pour soutenir un nombre significatif d'entreprises sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande à Monsieur François Legault, premier ministre du Québec, de bonifier l'enveloppe qui lui a été rendue disponible pour venir en aide à plus d'entreprises de son territoire touchées par la pandémie de la COVID-19;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation;
- M^{me} Marie-Ève Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional;
- M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- M. Jonatan Julien, ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- M. Jacques Chiasson, directeur régional, ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- M^{me} Marilyn Émond, directrice régionale par intérim, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord, ainsi qu'à toutes les MRC du Québec pour appui.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée du directeur général adjoint, répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 9 avril 2020.

Kevin Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint

RÉSOLUTION 2020-04-097

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 11 h 47.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

Kevin Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint